
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 25 mars 2021
17 h**

**Séance tenue le jeudi 25 mars 2021
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier
et par téléconférence**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. Pulkit Kantawala, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg et Mme Maja Vodanovic

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente d'assemblée informe les membres du conseil que 10 questions ont été reçues, et rappelle que le conseil ne répondra qu'à trois questions portant sur un même sujet.

Ensuite, la présidente d'assemblée fait la lecture de 8 questions reçues de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites au procès-verbal telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Yvan Gelinat	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	pourquoi on favorisent des propriétaires de stationnements et entrees de garages prives pour qui le droit de deposer la neiges sur la voie publique .en plus de faires disparaitre des espaces de stationnement pour faires des depots a neiges du 1 dec au 1 avril 24h sur 24 ,malgre que vos reglements l interdisents

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Jean-Sébastien Rock	Conseil d'arrondissement (Mme Valérie Plante)	Pourquoi ne pas tenir compte du nombre de permis de construction octroyés avant d'en accepter de nouveaux ? Je demeure au 360 boulevard René-Lévesque Ouest depuis Juin 2015, en 6 ans il s'est construit 5 immeubles tout autour, il y en a présentement 2 autres en chantier juste en bas de chez moi, nous n'avons jamais eu de répit entre ces différents chantiers qui se multiplient, pourquoi ne pas tenir compte de la qualité de vie des résidents actuels ? Depuis 6 ans je me fais réveiller chaque matin à 7:00 pile par de la machinerie lourde, quand cela va-t-il cesser ? Pourquoi autorisez-vous les constructions le samedi alors que les autres arrondissement non ? Pourquoi ne limitez-vous pas le nombre de chantier dans un meme quadrilatère ?
Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Comme bon Québécois déterminé, nous avons réussi la «Révolution Tranquille» dans les années 60. Maintenant, il est temps d'en faire une deuxième, cette fois-ci pour sauver l'avenir de la prochaine génération. Après le décès du Premier ministre Maurice Duplessis, le Québec était en retard comparativement aux autres pays modernes du monde. Cette fois-ci soyons le maitre d'orchestre et non le violon qui suit les autres. Pourquoi la Ville de Montréal a-t-elle changé l'essence même de ma question du 22 mars dernier en modifiant le sujet de ma question et en omettant le mot «RÉVOLUTION» qui portait sur le sujet de ma question «Révolution pour un système économique humain et équitable» et le dépôt d'un lien en appui de ma question? Liens en appui: Parce que c'est la tempe que ça change.pdf https://drive.google.com/file/d/1MD_197InNnGNaxy0M3CDp3LAbUJBxdh/view?usp=sharing La Révolution tranquille, 50 ans après https://curio.ca/fr/emission/la-revolution-tranquille-50-ans-apres-1798
François Tétreault	M. François William Croteau (M. Eric Alan Caldwell)	:« Allez-vous installer des compteurs à l'Est de Pie IX cet hiver et quand?»
Dorval Brunelle	Mairesse (M. Sylvain Ouellet)	La ville abat avec acharnement les plus beaux arbres du quartier, comme fut le cas de l'érable devant le 1530 ave Dr Penfield. Mais le plus inacceptable et le plus condamnable des gestes fur l'abattage de l'olivier centenaire du Parc Percy Walters (oui, un olivier centenaire, probablement un des rares sinon le dernier à Montréal) un vieil arbre magnifique admiré par toutes celles et tous ceux petits et grands qui fréquentent ce parc. Montréal doit être la seule ville au monde qui massacre son patrimoine arboricole avec un tel acharnement. Ici, on n'émonde jamais, on abat! Quand arrêtera-t-on le massacre? Quand il n'en restera plus un seul ?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Julie Goulet	M. François William Croteau (M. Eric Alan Caldwell)	Allez-vous installer des compteurs à l'Est de Pie IX cet hiver et quand?
Lise Martel	M. François William Croteau (M. Eric Alan Caldwell)	Allez vous installer des compteurs entre Pie IX et Châtelain afin que l'absence d'achalandage des vélos sur le REV Bellechasse dans le quartier Marie Victorin soit prouvée et reconnue par l'arrondissement ? Comme résidente sur la 40e avenue, je constate qu'à peu près personne ne circule sur ce tronçon du REV, sauf quelques piétons. Nos rues résidentielles voient le trafic automobile augmenter parce que les automobilistes cherchent du stationnement et tournent en rond. Notre quiétude est affectée alors qu'il n'y a pas de justification pour les inconvénients causés aux résidents.
Ray Coelho	M. Sylvain Ouellet	The question is regarding my petition of now over 1300 signatures and counting of Pointe-Claire residents who oppose community water fluoridation on 3 principal categories; the mounting health concerns, the negative environmental impacts and freedom of choice. My door-to-door campaign will soon to include residents of Kirkland, Beaconsfield, and Baie D'Urfe as they also receive fluoridated water from Pointe-Claire's water filtration plant which is operated by the City of Montreal, and later Dorval. So, seeing how this petition to end fluoridation is not applicable through the "Right of Initiative to Public Consultation" (which requires 15 thousand signatures) the question then becomes, how else can a concern and petition like this proceed before the City of Montreal, and be appropriately processed and considered, as it clearly receives overwhelming support; upwards of 85% from those I approach in person.

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 17. Elle remercie les dix personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 18.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges.

CG21 0103

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 mars 2021, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant les points 20.27 et 65.01, et en y ajoutant le point 7.07.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG21 0104

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 février 2021

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 février 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 mars 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG21 0105

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 février 2021

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 février 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 mars 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle la rubrique « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 28 février 2021.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 28 février 2021.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 28 février 2021.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG21 0106

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la dixième année d'activité (2020) : Rapport et recommandations »

La mairesse du Village de Senneville, Mme Julie Brisebois, dépose le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la dixième année d'activité (2020) : Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.01

CG21 0107

Dépôt des recommandations de la Commission sur la sécurité publique intitulé « Politique sur les interpellations policières du SPVM »

Le maire de la ville de Mont-Royal, M. Philippe Roy, dépose les recommandations de la Commission sur la sécurité publique intitulé « Politique sur les interpellations policières du SPVM », et le conseil en prend acte.

06.02

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt ».

CG21 0108

Dépôt du Rapport annuel 2020 faisant état de l'exercice des activités déléguées de remorquage en lien avec les opérations de déneigement, en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016)

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport faisant état de l'exercice des activités déléguées de remorquage en lien avec les opérations de déneigement pour l'année 2020, tel que spécifié à l'article 4 alinéa 6 du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016), et le conseil en prend acte.

07.01 1207711015

CG21 0109

Dépôt du bilan annuel 2020 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2020 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, et le conseil en prend acte.

07.02 1217100001

CG21 0110

Dépôt du bilan annuel consolidé 2020 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le bilan annuel consolidé 2020 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), et le conseil en prend acte.

07.03 1219086002

CG21 0111

Dépôt du rapport final d'information portant sur l'exécution de travaux d'urgence de sécurisation des parois de la falaise de la voie Camillien-Houde, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport final d'information pour l'exécution de travaux d'urgences de sécurisation des parois de la falaise de la voie Camillien-Houde, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

07.04 1218131001

CG21 0112

Dépôt du rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et le conseil en prend acte.

07.05 1215330004

CG21 0113

Dépôt du rapport d'analyse des quatre premiers mois de l'intégration des postes de quartier (PDQ) 9 et 11

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose conformément à la résolution CM20 0954 sur la *Motion non partisane visant à créer un sous-poste de police dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce dans le contexte de la fusion des postes de police 9 et 11*, le rapport d'analyse des quatre premiers mois de l'intégration des postes de quartier (PDQ) 9 et 11, et le conseil en prend acte.

07.06 1214974002

CG21 0114

AJOUT - Dépôt du rapport annuel 2020 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport annuel 2020 de l'inspectrice générale, et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission permanente sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.07

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle la rubrique « pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0115

Exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 1 937 635,79 \$, taxes incluses, dans le cadre des contrats accordés à SOGEP inc., pour la fourniture de services d'entretien des parcs-nature (CG17 0534), pour une période de 12 mois (1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022), majorant ainsi le montant total des contrats 5 812 907,37 \$ à 7 750 543,16 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0301;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 1 937 635,79 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'entretien des parcs-nature, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, dans le cadre des contrats accordés à SOGEP inc. (CG17 0534), majorant ainsi le montant total des contrats de 5 812 907,37 \$ à 7 750 543,16 \$, taxes incluses;

Contrat	Secteur	Montant avec taxes, incluant majoration d'un an	Majoration totale avec taxes pour un an
17-6022	Ouest	2 662 278,92 \$	665 569,73 \$
17-6023	Centre	2 491 928,73 \$	622 982,18 \$
17-6024	Section	2 596 335,51 \$	649 083,88 \$
Total		7 750 543,16 \$	1 937 635,79 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1211683001

CG21 0116

Accorder un soutien financier à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour l'année 2021, soit un soutien de 300 000 \$ pour réaliser le projet « Camps pédagogiques : volet Sauveteurs de piscine et volet Moniteurs de camp », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0348;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour l'année 2021, dont 165 100 \$ pour réaliser le projet « Camps pédagogiques : volet Sauveteurs de piscine » et 134 900 \$ pour le projet « Camps pédagogiques : volet Moniteurs de camp de jour », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1216368001

CG21 0117

Exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune pour la garantie optionnelle d'équipements informatiques véhiculaires du SPVM, pour la période du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2023, dans le cadre du contrat accordé à Hypertec Systèmes inc. (CG18 0123), sans aucune dépense additionnelle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0308;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune pour la garantie optionnelle d'équipements informatiques véhiculaires du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2023, dans le cadre du contrat accordé à Hypertec Systèmes inc. (CG18 0123), sans aucune dépense additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1215035001

CG21 0118

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Itée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2024, pour une somme maximale de 1 794 644,10 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0309;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Itée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2024, pour une somme maximale de 1 794 644,10 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser le directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1216871002

CG21 0119

Accorder un contrat à Aérofil inc. pour le remplacement des médias de traitement pour l'unité de traitement des odeurs de la 75^e Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 536 097,96 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18536 - (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0310;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Aérofil inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le remplacement des médias de traitement pour l'unité de traitement des odeurs de la 75^e Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 487 361,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18536;
- 2 - d'autoriser une dépense de 48 736,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1213438004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0120

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Adlib Publishing Systems inc. (fournisseur unique), pour la mise à jour vers la version 7, incluant les correctifs, de la solution Adlib ainsi que le renouvellement du support, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, pour une somme maximale de 296 842,47 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0311;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Adlib Publishing Systems inc., fournisseur unique, pour la mise à jour vers la version 7, incluant les correctifs, de la solution Adlib ainsi que le renouvellement de support, pour une durée de trois ans, soit du 26 mars 2021 au 25 mars 2024, pour une somme maximale de 296 842,47 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1217684002

CG21 0121

Exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 238 240,13 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de pièces de béton pour aqueduc et égout dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (CG17 0073), majorant ainsi le montant total estimé de l'entente-cadre de 1 245 982,13 \$ à 1 484 222,26 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0305;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, pour la période d'avril 2021 à mars 2022, et d'autoriser une dépense additionnelle de 238 240,13 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces de béton pour aqueducs et égouts, dans le cadre du contrat accordé à St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (CG17 0073), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 245 982,13 \$ à 1 484 222,26 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1214132002

CG21 0122

Conclure une entente-cadre avec Jacques Olivier Ford inc. pour la fourniture de camion châssis-cabine de classe 2B, 3 et 4, pour une période de trois ans - Montant estimé de l'entente : 3 141 060,89 \$, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 20-18525 - (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0304;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, par laquelle Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des camions châssis-cabine, pour une somme maximale de 2 855 509,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18525;

- 2- d'autoriser une dépense de 285 550,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget PDI du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1215382003

CG21 0123

Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0312;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Unicel Architectural Corp, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 629 138,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15678;
- 2- d'autoriser une dépense de 325 827,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1218115001

CG21 0124

Accorder un contrat à Vitrierie RD Itée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0314;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Vitrierie RD Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 373 262,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15676;

- 2- d'autoriser une dépense de 274 652,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1218115002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0125

Autoriser une dépense de 892 953,38 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels en architecture et en génie du bâtiment pour le remplacement du parement de l'enveloppe du bâtiment du PDQ 13 et autres travaux connexes, incluant une étude préliminaire pour la présentation de documents techniques au Comité Consultatif d'Urbanisme de l'arrondissement de LaSalle, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Groupe Marchand Architecture et Design inc. (CG19 0436)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0317;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 892 953,38 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels en architecture et en génie du bâtiment pour le remplacement du parement de l'enveloppe du bâtiment du poste de quartier (PDQ) 13 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et autres travaux connexes, incluant une étude préliminaire pour la présentation de documents techniques au Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de LaSalle, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et la firme Groupe Marchand Architecture et Design inc. (CG19 0436);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1205967001

CG21 0126

Exercer la deuxième option de prolongation pour une période de 12 mois, sans dépenses additionnelles, des ententes-cadres conclues avec Les Services EXP inc. et FNX-Innov inc. (anciennement Axor Experts-Conseils inc.), tel que prévu dans l'appel d'offres 16-15643, soit du 30 mars 2021 au 29 mars 2022, pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal (CG17 0094)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0318.;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la deuxième prolongation, pour une période de 12 mois, soit du 30 mars 2021 au 29 mars 2022, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres conclues avec Les Services EXP inc. et FNX-Innov (anciennement Axor Experts-Conseils inc.) (CG17 0094), tel que prévu dans l'appel d'offres 16-15643, pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1217231013

CG21 0127

Autoriser une dépense additionnelle de 107 000 \$, taxes incluses, pour la préparation d'une étude de faisabilité sur les solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Axor Experts-Conseils inc. (CG18 0348) majorant ainsi le montant total du contrat de 536 933,25 \$ à 643 933,25 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0319;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 107 000 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels en ingénierie accordé à Axor Experts-Conseils inc. (CG18 0348), pour la préparation d'une étude de faisabilité sur les solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 536 933,25 \$ à 643 933,25 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1213438003

CG21 0128

Approuver le projet d'addenda 3 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Biomont Énergie, Société en commandite (CG15 0335) pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) / Approuver la prise d'effet des modifications au 1^{er} janvier 2021.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0323;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda #3 modifiant la convention intervenue entre Ville de Montréal et Biomont Énergie, Société en commandite et auquel intervient la Société en commandite Gazmont pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM);
- 2- d'approuver la prise d'effet des modifications au 1^{er} janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1215960001

CG21 0129

Approuver la convention de cession du contrat no. 12-12107 conclu le 30 mars 2015 entre la Ville de Montréal et Degrémont ltée (CG15 0163) à la firme Suez Treatment Solutions Canada LP / Approuver un projet d'avenant au contrat no. 12-12107 afin de permettre principalement le paiement complet des principales composantes du système de désinfection à l'ozone et le transfert de la propriété de ces composantes à la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0321;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la convention de cession du contrat no 12-12107 conclu le 30 mars 2015 entre la Ville de Montréal et Degrémont ltée (CG15 0163) à la firme Suez Treatment Solutions Canada LP et approuver le projet d'avenant no 1 au contrat no 12-12107 afin de permettre principalement le paiement complet des principales composantes du système de désinfection à l'ozone et le transfert de la propriété de ces composantes à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1213438002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0130

Amender l'acte de vente publié le 20 octobre 2017, sous le numéro 23 444 431 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, par lequel la Ville a cédé à 9114-6183 Québec inc. un immeuble avec bâtiment dessus érigé, situé aux 12131-12139, avenue Bois-de-Boulogne, en échange duquel 9114-6183 Québec inc. a cédé à la Ville un immeuble situé entre les rues Dudemaine et Guérin, au sud de la rue Laforest, à des fins de parc, tous les deux situés dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, le tout selon les termes et conditions prévues à l'acte d'amendement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0324;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte modifiant un acte intervenu le 19 octobre 2017 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 444 431, par lequel la Ville a cédé à 9114-6183 Québec inc. un immeuble avec bâtiment dessus érigé situé aux 12131-12139, avenue Bois-de-Boulogne, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, constitué du lot 3 879 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en échange duquel 9114-6183 Québec inc. a cédé à la Ville un immeuble situé entre les rues Dudemaine et Guérin, au sud de la rue Laforest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à des fins de parc, constitué du lot 3 880 367 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de modifier certaines conditions prévues audit acte, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte d'amendement.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1208295003

CG21 0131

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Telus Communications inc., pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2020 jusqu'au 31 octobre 2025, une parcelle de terrain comprise dans le lot 1 250 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située en bordure de l'avenue Broadway Nord, à Montréal-Est, d'une superficie d'environ 401,35 mètres carrés, pour y maintenir des équipements de télécommunication, pour un loyer total de 78 496,66 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0330;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Telus Communications inc., afin d'y maintenir des équipements de télécommunication, une parcelle de terrain comprise dans le lot 1 250 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de d'environ 401,35 mètres carrés, située en bordure de l'avenue Broadway Nord à Montréal-Est, pour un terme de cinq ans, soit du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2025, moyennant une recette totale de 78 496,66 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1216025001

CG21 0132

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de Mission Old Brewery, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} avril 2021, un espace d'hébergement localisé au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble situé au 6400, rue Clark, à Montréal, d'une superficie de 525 mètres carrés, à des fins de Centre de répit et de dégrisement pour une dépense totale de 336 369,48 \$ (exonéré de TPS et TVQ)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0331;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Mission Old Brewery, à des fins de Centre de répit et de dégrisement, un espace d'hébergement d'une superficie de 525 mètres carrés, au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble situé au 6400, rue Clark, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} avril 2021, pour une dépense totale de 336 369,48 \$, exonéré de TPS et TVQ, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1208682010

CG21 0133

Accorder un soutien financier de 120 000 \$ à Vélo Québec Événements pour le soutien à l'événement Festival GO vélo Montréal 2021 / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0339;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 120 000 \$ à Vélo Québec Événements afin de soutenir le Festival Go vélo Montréal pour l'année 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1204669007

CG21 0134

Accorder un soutien financier de 79 964 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal pour la réalisation du projet « Soutien au Centre de jour Résilience Montréal », du 4 novembre 2020 au 31 mars 2022, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Ville de Westmount - ville liée / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0342;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 79 964 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal pour la réalisation du projet de « Centre de jour Résilience Montréal », du 4 novembre 2020 au 31 mars 2022, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Ville de Westmount - ville liée;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1213220003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0135

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 682 147 \$ à cinq organismes, pour l'année 2021, en soutien à leur offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes en situation d'itinérance, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0347;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 682 147 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2021 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Nom du projet	Soutien recommandé
Maison du Père	Accueil, hébergement d'urgence, accompagnement, référence et suivi	150 000 \$
Association d'entraide Le Chaînon	Accueil de nuit	54 318 \$
Mission Bon Accueil	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	150 000 \$
Mission Old Brewery	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	150 000 \$
Mission Old Brewery	Halte Chaleur	59 869 \$
La rue des Femmes de Montréal	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	117 960 \$

- 2- d'approuver les six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1218263002

CG21 0136

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 326 998 \$ à quatre organismes, pour l'année 2021, pour la réalisation de cinq projets en itinérance de l'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0340;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 326 998 \$, aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2021 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Mission Old Brewery	Navette Mission Old Brewery	63 620 \$
Plein Milieu	Médiation sociale – Plateau Mont-Royal	77 289 \$
Les YMCA du Québec	Premier arrêt – Prévention de l'itinérance et du recrutement à des fins criminelles	72 716 \$
Société de Développement Social	Pôle de services en itinérance	52 800 \$
Les YMCA du Québec	Proximité	60 573 \$

- 2- d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1208263001

CG21 0137

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 275 832 \$ à quatre organismes, pour l'année 2021, pour la réalisation de quatre projets en itinérance de l'Axe 2 « Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0341;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 275 832 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2021 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 2 « Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale:

Organisme	Projet	Soutien recommandé
La Porte Ouverte Montréal	Soutien au centre La Porte Ouverte	70 000 \$
La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi	67 992 \$
Carrefour d'alimentation et de partage (CAP) St-Barnabé inc.	Accompagnement des personnes en situation d'itinérance vers une réinsertion sociale	60 000 \$
Accueil Bonneau inc.	Services d'accueil, évaluation, orientation, référence et accompagnement (AEORA)	77 840 \$

- 2 - d'approuver les 4 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1208263002

CG21 0138

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$ à Clinique Droits devant, pour l'année 2021, pour la réalisation d'un projet en itinérance de l'Axe 4 « Agir ensemble pour l'inclusion sociale », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0343;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$, à l'organisme ci-après désigné, pour l'année 2021, pour la réalisation d'un projet en itinérance de l'Axe 4 « Agir ensemble pour l'inclusion sociale », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Clinique Droits devant	Inclusion et déjudiciarisation des personnes en situation d'itinérance	60 000 \$

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1218263001

CG21 0139

Adopter le projet d'avenant 2020-7 au contrat de prêt de 120 millions de dollars entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal apportant des modifications au cadre d'intervention du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 (PAUPME)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0393;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver l'avenant 2020-7 au contrat de prêt de 120 millions de dollars entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal apportant des modifications au cadre d'intervention du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 (PAUPME).

Adopté à l'unanimité.

20.25 1218927005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26, 20.28, 20.29 et 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0140

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à SNF Canada Ltd, pour la fourniture et livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une durée de 12 mois avec possibilité de deux options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 2 672 019 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18486 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0383;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à SNF Canada Ltd., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, avec possibilité de deux options de prolongation d'une année chacune, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 672 019 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18486;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1213438001

Point 20.27

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc., pour l'acquisition d'une solution infonuagique de gestion de l'informatique de l'utilisateur final (EUC/UEM) pour une durée de quatre ans, soit du 26 mars 2021 au 25 mars 2025 avec trois options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 6 918 074,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18467 (4 soum.)

Retiré – Voir point 3.01.

CG21 0141

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc., pour des travaux de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges et de ses abords, incluant des travaux d'égout, d'aqueduc secondaire et principal, de voirie, d'éclairage, de reconstruction des réseaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), Bell Canada et Énergir, ainsi que des travaux d'aménagement paysager - Dépense totale de 48 863 051,63 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 459210 (6 soum.) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 141 412,05 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell Canada intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell Canada en vertu de l'entente / Accorder un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour une somme maximale de 125 842,91 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0386;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges et de ses abords, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 40 893 305,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 459210;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 468 332,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 501 413,89 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus de 1 141 412,05 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui est remboursable par Bell Canada, en vertu de l'entente jointe au dossier décisionnel;
- 6- d'accorder un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour une somme maximale de 125 842,91 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures, en vertu de l'entente jointe au dossier décisionnel;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1207231082

CG21 0142

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0388;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Échafauds Plus (Laval), seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 287 789,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publics IMM-15683;
- 3 - d'autoriser une dépense de 193 168,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1219057003

CG21 0143**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure trois ententes-cadres de services professionnels en gestion et surveillance des travaux pour les travaux de réfection d'infrastructures sur le territoire de la Ville de Montréal, avec les firmes suivantes: Les Services exp inc. (contrat 1 : 8 904 813,75 \$), FNX-INNOV inc. (contrat 2 : 6 884 013,15 \$) et Regroupement CIMA+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc. (contrat 3 : 7 146 558,56 \$), tous, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18489 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0389;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 5 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 6 - de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées pour chacun des contrats, d'une durée de trente-six mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en gestion et surveillance des travaux pour les travaux de réfection d'infrastructures sur le territoire de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18489 :

Contrats	Firme	<u>Contrat maximal, taxes incluses</u>
Contrat 1	Les Services exp inc.	8 904 813,75 \$
Contrat 2	FNX-INNOV inc.	6 884 013,15 \$
Contrat 3	Regroupement CIMA+ S.E.N.C. BC2 Groupe Conseil inc.	7 146 558,56 \$
	Montant total des contrats	22 935 385,46 \$

- 7 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des requérants, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1207231087

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0144

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, pour un terme de 10 ans, soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2031, un espace situé à Montréal, d'une superficie de 30 156 pieds carrés pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 9 998 178,86 \$, taxes incluses / Autoriser un virement de 149 857,48 \$ net de taxes en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière / Ajuster, pour les années 2022 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 449 572,43 \$ net de taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0395;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue un espace d'une superficie de 30 156 pieds carrés, situé à Montréal, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} septembre 2021, moyennant un loyer total de 5 096 763,57 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2021 au locateur, représentant un montant de 4 243 758,29 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 657 657 \$, pour une dépense maximale de 4 901 415,29 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser, pour l'année 2021, un virement de crédit de 149 857,48 \$, net de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;
- 4- d'ajuster, pour les années 2022 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 449 572,43 \$, net de taxes;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1214565001

CG21 0145

Accorder un soutien financier non récurrent jusqu'à concurrence de 338 838 \$, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour les frais liés à l'entretien et à l'opération du bâtiment, situé au 1700 rue Saint-Denis, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0396;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier jusqu'à concurrence de 338 838 \$, non récurrente, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour les frais liés à l'entretien et à l'opération du bâtiment situé au 1700, rue Saint-Denis, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1211213001

CG21 0146

Approuver un projet de convention de collaboration et de partenariat entre la Ville de Montréal et Fondation dans la mise en oeuvre de l'assistance technique sur le territoire de l'agglomération de Montréal et la promotion du Fonds en économie circulaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0406;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de collaboration et de partenariat entre la Ville de Montréal et Fondation pour la mise en œuvre de l'assistance technique sur le territoire de l'agglomération de Montréal et la promotion du Fonds en économie circulaire, pour une période de quatre ans, se terminant le 31 décembre 2024;
- 2- de mandater le Service du développement économique pour qu'il offre un soutien financier de 375 000 \$ à un organisme pour financer son Projet de programme d'assistance technique en économie circulaire aux entreprises financées par le Fonds qui sont situées sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1214864001

CG21 0147

Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière conclue avec PME MTL Est de l'île pour le déploiement du projet « Synergie Montréal » sur le territoire de l'agglomération de Montréal (CG19 0075) visant à modifier le soutien financier et à prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2024 / Approuver une dépense supplémentaire de 825 000 \$ à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0400;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et PME MTL Est-de-L'Île, pour le déploiement du projet « Synergie Montréal » sur le territoire de l'agglomération de Montréal (CG19 0075);
- 2- d'accorder un soutien financier supplémentaire de 825 000 \$ à PME MTL Est-de-L'Île et prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2024, majorant ainsi le montant total du soutien financier de 450 000 \$ à 1 275 000 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1208104003

CG21 0148

Approuver le projet d'addenda 1 à la convention initiale intervenue entre la Ville de Montréal et l'École des entrepreneurs du Québec (CE19 1871), sans aucun changement aux montants de la contribution financière prévue, afin d'ajuster les modalités du projet au contexte engendré par la pandémie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0402;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme l'École des entrepreneurs du Québec (CG19 1871) sans aucun changement aux montants de la contribution financière prévue, afin d'ajuster les modalités du projet au contexte engendré par la pandémie de la COVID-19.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1216352001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.39 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0149

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relative au Fonds d'investissement PME MTL

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0403;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et auquel intervient le ministre de l'Économie et de l'Innovation, relative au Fonds d'investissement PME MTL.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1218927003

CG21 0150

Approuver les ententes de délégations à intervenir entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL couvrant la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2025 conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et à l'adoption du dossier 1218927005 lequel vise à faire adopter l'avenant 2020-7 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) / Autoriser le versement aux six organismes du réseau PME MTL des contributions totalisant 36 725 832 \$ pour la période 2021-2025 dans le cadre du Fonds régions et ruralité

Attendu que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Ville ont conclu l'Entente relative au volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional - du Fonds régions et ruralité (ci-après l'« Entente FRR »), voir le sommaire décisionnel 1208468008, laquelle remplace l'Entente relative au Fonds de développement des territoires;

Attendu que la Ville souhaite déléguer certains de ses pouvoirs aux six organismes du réseau PME MTL, notamment pour répondre aux besoins de l'écosystème entrepreneurial dont un service d'accompagnement et de soutien financier auprès des entrepreneurs de l'agglomération;

Attendu qu'en vertu de l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie et de l'Innovation, la municipalité régionale de comté, soit l'agglomération de Montréal, à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 à un organisme à but non lucratif et qu'aux fins des présentes il est requis de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'autoriser une telle délégation de pouvoirs;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0404;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver les ententes de délégation à intervenir entre la Ville de Montréal et les six organismes du réseau PME MTL, couvrant la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2025, conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et à l'adoption du dossier 1218927005 lequel vise à faire adopter l'avenant 2020-7 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) qui apporte des modifications au cadre d'intervention du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 (PAUPME);
- 2- de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation cette demande d'autorisation;
- 3- d'autoriser le greffier à signer les ententes de délégation entre la Ville et les six organismes du réseau PME MTL pourvu qu'elles soient substantiellement conformes, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux projets d'entente de délégation joints au présent dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser le versement aux six organismes du réseau PME MTL des contributions totalisant 36 725 832 \$ pour la période 2021-2025, provenant notamment du Fonds régions et ruralité, selon la répartition indiquée au tableau figurant au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1218927002

CG21 0151

Approuver les addendas aux conventions de prêt et cession de créances entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL / Procéder à la correction du prélèvement effectué sur les surplus liés au transfert des centres locaux de développement (CLD) pour l'octroi des prêts au cours des années 2017 et 2018

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0405;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver les projets d'addendas aux conventions de prêt et cession de créances intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL;
- 2- de procéder à la correction du prélèvement effectué sur les surplus liés au transfert des Centres locaux de développement (CLD) pour l'octroi des prêts au cours des années 2017 et 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1218927001

CG21 0152

Approuver un projet d'entente avec le Ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 15 M\$ pour la mise en oeuvre d'un ensemble de mesures et de projets visant la relance du centre-ville de Montréal durant la période 2021 à 2023 / Autoriser un budget additionnel en revenus et en dépenses de 15 M\$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2021 par sa résolution CE21 0437;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente avec le Ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 15 M\$ pour la mise en oeuvre d'un ensemble de mesures et de projets visant à relancer le centre-ville de Montréal durant la période 2021 à 2023;
- 2- d'autoriser un budget additionnel, en revenus et en dépenses, de 15 M\$.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1217586001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0153

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Aide aux immobilisations (« PAI ») pour financer le projet de réhabilitation de la Place des Nations

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0357;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à déposer une demande de subvention, dans le cadre du programme Aide aux immobilisations (PAI), pour financer le projet de réhabilitation du secteur de la Place des Nations.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1217862008

CG21 0154

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale et d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2019-2023) pour l'année 2021 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0359;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- 3- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux de l'année 2021 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 4- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 5- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux de l'année 2021 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1217814001

CG21 0155

Autoriser la prolongation de l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat de regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG, anciennement CSPQ), portant l'appellation « Gestionnaire de cartes de crédit (essence) » pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle FOSS CORP-RATE relative à l'approvisionnement en carburant des véhicules appartenant principalement au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la période du 11 mars au 30 novembre 2021 / Approuver la dépense pour la période du 1^{er} juin 2020 au 10 mars 2021 - Montant estimé pour la période du 1^{er} juin 2020 au 30 novembre 2021 est de 54 000 \$, majorant ainsi la valeur totale de l'entente à 300 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0360;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser la prolongation de l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat de regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG, anciennement CSPQ), portant l'appellation « Gestionnaire de cartes de crédit (essence) » pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle FOSS CORP-RATE relative à l'approvisionnement en carburant des véhicules appartenant principalement au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) - du 11 mars au 30 novembre 2021;
- 2- d'approuver la dépense pour la période du 1^{er} juin 2020 au 10 mars 2021. Le montant estimé pour la période du 1^{er} juin 2020 au 30 novembre 2021 est de 54 000 \$, majorant ainsi la valeur totale de l'entente à 300 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1201081006

CG21 0156

Adopter le projet de modification de la Charte du comité d'audit de la Ville de Montréal afin de modifier l'article 4

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0407;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le projet de modification de la Charte du comité d'audit de la Ville de Montréal afin de modifier l'article 4.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1215330002

CG21 0157

Autoriser le report du dépôt du rapport financier 2020 au bureau du greffier, du 31 mars 2021 au 30 avril 2021, au plus tard

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0408;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser le report du dépôt du rapport financier 2020 au bureau du greffier, du 31 mars 2021 au 30 avril 2021 au plus tard.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1210029001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0158

Approuver le rapport annuel des actions et des projets réalisés en 2020 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 ainsi que des mesures réalisées dans le cadre des mesures d'urgence, du plan de relance économique phase 1 et du plan de la période des fêtes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0430;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le rapport annuel des actions et des projets réalisés en 2020 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 ainsi que des mesures réalisées dans le cadre des mesures d'urgence, du plan de relance économique phase 1 et du plan de la période des fêtes.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1217586002

CG21 0159

Ratifier l'affectation au montant de 3 144 000 \$, dont 943 200 \$ au niveau des compétences d'agglomération et 2 200 800 \$ au niveau des compétences municipales, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0411;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de ratifier l'affectation au montant de 3 144 000 \$, dont 943 200 \$ au niveau des compétences d'agglomération et 2 200 800 \$ au niveau des compétences municipales, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1218395001

CG21 0160

Doter le centre de responsabilité 103024, Complexe Environnemental Saint-Michel au Service de l'environnement, d'un budget nécessaire de 2 009 700 \$, taxes nettes, pour l'année 2021 à même la réserve post fermeture du site d'enfouissement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0412;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de doter le centre de responsabilité 103024 - Complexe Environnemental Saint-Michel au Service de l'environnement d'un budget nécessaire de 2 009 700 \$, taxes nettes, pour l'année 2021, à même la réserve constituée par la Ville de Montréal pour les activités post fermeture du site d'enfouissement du Complexe environnemental Saint-Michel, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1218886001

CG21 0161

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations du parc Jean-Drapeau (RCG 20-009) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 74 817 000 \$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations du parc Jean-Drapeau (RCG 20-009) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 74 817 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1217862001

CG21 0162

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 35 784 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du Mont Boullé du parc Jean-Drapeau

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 784 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du Mont Boullé du parc Jean-Drapeau », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1217862005

CG21 0163

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1211179003

CG21 0164

Adoption - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) » afin d'y refléter les changements apportés à l'annexe D en lien à la délégation de l'entretien des ouvrages, en fonction des opérations courantes, ainsi qu'à la grille tarifaire des équipements et véhicules, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1219086001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0165

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 février 2021 par sa résolution CG21 0091;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 février 2021 par sa résolution CG21 0091;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2021, par sa résolution CE21 0196;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1218945001

Règlement RCG 17-011-1

CG21 0166

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 26 441 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 26 441 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 février 2021 par sa résolution CG21 0092;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 26 441 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 février 2021 par sa résolution CG21 0092;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021, par sa résolution CE21 0252;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 26 441 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1217862004

Règlement RCG 21-004

CG21 0167

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau (RCG 20-010) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 24 200 000 \$

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau (RCG 20-010) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 24 200 000 \$ » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 février 2021 par sa résolution CG21 0093;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau (RCG 20-010) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 24 200 000 \$ » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 février 2021 par sa résolution CG21 0093;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021, par sa résolution CE21 0254;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau (RCG 20-010) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 24 200 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1217862002

Règlement RCG 20-010-1

CG21 0168

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 918 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de mise aux normes du Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 30 918 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de mise aux normes du Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 février 2021 par sa résolution CG21 0094;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 918 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de mise aux normes du Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 février 2021 par sa résolution CG21 0094;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021, par sa résolution CE21 0251;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 918 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de mise aux normes du Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1217862003

Règlement RCG 21-005

CG21 0169

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 22 avril 2021

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 mars 2021 par sa résolution CG21 0102;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 mars 2021 par sa résolution CG21 0102;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021, par sa résolution CE21 0369;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1212675012

Règlement RCG 20-014-10

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 45.01 et 45.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0170

Approuver le Règlement R-209 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 9 458 344 \$ pour financer le projet « Acquisition d'équipements de billettique (AEB) », pour un terme de 15 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2021-2030 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0366;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le Règlement R-209 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 9 458 344 \$ pour financer le projet « Acquisition d'équipements de billettique (AEB) », pour un terme de 15 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2021-2030 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.01 1217945002

CG21 0171

Approuver le Règlement R-208 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 29 047 531 \$ pour un terme de cinq ans pour financer deux projets du Plan de maintien de la solution OPUS

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0367;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-208 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 29 047 531 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de cinq ans, pour financer deux projets du « Plan de maintien de la solution OPUS », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.02 1217945001

CG21 0172

Approuver le renouvellement des mandats de Mmes Lisa Baillargeon et Suzanne Bourque et de M. Yves Gauthier à titre de membres indépendants du comité d'audit de la Ville de Montréal, et procéder à la désignation de Mme Lisa Baillargeon comme Présidente et de M. Yves Gauthier comme Vice-président de ce comité

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0409;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de renouveler le mandat de Mme Lisa Baillargeon à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal, et ce, du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2024 et de la désigner présidente de ce comité;
- 2- de renouveler le mandat de M. Yves Gauthier à titre de membre indépendant du comité d'audit de la Ville de Montréal, et ce, du 1^{er} mai 2021 au 30 octobre 2023 et de le désigner vice-président de ce comité;
- 3- de renouveler le mandat de Mme Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal, et ce, du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2023.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1215330003

Point 65.01

Motion du maire de la Ville de Côte-Saint-Luc mandatant la Ville de Montréal de déposer un avis de projet pour le raccordement du boulevard Cavendish et les études préliminaires au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au plus tard le 1^{er} mai 2021

Retiré - voir point 3.01

À 17 h 36, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
Présidente d'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE